



Assemblée générale

Distr. générale
25 octobre 1999
Français
Original: anglais

Cinquante-quatrième session

Cinquième Commission

Point 137 de l'ordre du jour

**Financement du Tribunal pénal international
chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide
ou d'autres violations graves du droit international
humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens
rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur
le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le
31 décembre 1994**

Rapport du Secrétaire général

Résumé

Le présent document contient le quatrième rapport annuel sur l'exécution du budget du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994.

Dans sa résolution 52/218 du 22 décembre 1997, l'Assemblée générale a ouvert pour 1998 un crédit d'un montant total net de 50 879 100 dollars (montant brut : 56 736 300 dollars). Après avoir examiné le rapport du Secrétaire général et les montants estimatifs révisés pour 1998 figurant dans le document A/C.5/53/14, l'Assemblée générale, dans sa résolution 53/213 du 18 décembre 1998, a approuvé un crédit révisé pour un montant total net de 48 043 400 dollars (montant brut : 52 297 900 dollars).

Les dépenses effectives de 1998 se sont chiffrées à un montant net de 50 430 000 dollars (montant brut : 54 509 900 dollars), d'où un dépassement d'un montant net de 2 386 600 dollars (montant brut : 2 212 000 dollars), y compris des engagements non

réglés pour un montant de 8 120 500 dollars. Ce dépassement a été déduit dès le début de l'année 1999 des crédits pour l'exercice biennal 1998-1999. Les engagements non réglés au 31 décembre 1998 sont en cours de règlement et tous ceux identifiés comme caducs seront annulés et incorporés à la réserve et au solde du compte qui figureront dans les états financiers pour l'exercice biennal 1998-1999 se terminant le 31 décembre 1999.

I. Introduction

1. Le présent rapport sur l'exécution du budget de 1998 est présenté en application de la résolution 49/251 de l'Assemblée générale, en date du 20 juillet 1995. Les statistiques relatives aux indicateurs de résultats pour 1998 figurent en annexe au présent rapport, conformément à la résolution 52/218 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997.

2. Les activités entreprises par le Tribunal pénal international pour le Rwanda en 1998 ont débouché sur trois mises en examen mettant en cause 10 personnes, ce qui porte à 27 le nombre total des mises en examen délivrées depuis sa création, lesquelles concernent 45 personnes en tout. Sur ces 45 personnes, 31 ont été appréhendées par divers États et remises au Tribunal pour transfert dans son centre de détention. L'un des inculpés arrêté aux États-Unis d'Amérique est actuellement détenu dans ce pays en attendant d'être transféré à Arusha. Le 2 septembre 1998, le Tribunal a rendu dans l'affaire *Ministère public c. Jean-Paul Akayesu* le premier jugement jamais prononcé dans un cas de génocide. En outre, le 1er mai 1998, le Tribunal a enregistré la première admission de culpabilité pour génocide jamais formulée par un accusé devant une instance internationale.

3. Lors de l'année à l'examen, quatre procès ont été menés à terme, y compris celui qui a débouché sur une admission de culpabilité. À la fin de l'année 1998, les procédures antérieures au procès étaient déjà bien avancées en ce qui concerne 12 affaires. Une opération menée par le Bureau du Procureur vers le milieu de l'année 1998 a conduit à l'arrestation en Afrique de l'Ouest (Bénin, Côte d'Ivoire, Mali et Togo) et au transfert pour détention de six nouveaux suspects. De plus, un suspect s'est livré au Tribunal à Arusha. Au 31 décembre 1998, 32 personnes avaient été placées en détention dans le Centre de détention des Nations Unies.

4. À la demande du Tribunal, le Conseil de sécurité a décidé, dans sa résolution 1165 (1998) du 30 avril 1998, de créer une troisième chambre de première instance du Tribunal pénal international, compte tenu des difficultés rencontrées par les juges de première instance pour s'acquitter de leurs tâches et du nombre croissant de détenus. L'Assemblée générale a également élu trois juges supplémentaires pour siéger à la troisième Chambre de première instance.

5. Des mesures supplémentaires ont été prises pour accroître l'efficacité de la gestion des ressources humaines, des locaux et la logistique. Du fait de l'amélioration

appréciable enregistrée au niveau du recrutement du personnel, dont l'effectif s'élève à 138 pour 1998, le pourcentage de postes vacants a été ramené de 29 à 19 % à la fin de l'année. En outre, en consultation avec le Département de la gestion, le Greffe a mis en place en décembre 1998 une équipe spéciale chargée du recrutement afin d'accélérer le recrutement du personnel nécessaire au Tribunal. En février 1999, il a été progressivement mis fin à l'emploi de personnel fourni à titre gracieux en application de la résolution 52/234 de l'Assemblée générale en date du 26 juin 1998.

6. Des bureaux supplémentaires ont été loués à l'extérieur du Centre international de conférences d'Arusha et une étude préliminaire des locaux supplémentaires nécessaires à Kigali a été fixée.

7. La troisième salle d'audience dotée de dispositifs particuliers de sécurité, dont la construction a démarré à la mi-septembre 1998, était opérationnelle dès janvier 1999. Cette salle d'audience peut accueillir un ou plusieurs prévenus ainsi que des bureaux autonomes pour les juges, les témoins et les accusés et une tribune d'une capacité de 100 personnes pour le public. Les travaux de mise en conformité des deux autres salles d'audience ont commencé, ainsi que le réaménagement des bureaux de la Division des services judiciaires et juridiques. Les travaux réalisés au Centre de détention des Nations Unies en 1998 comprenaient la construction d'un château d'eau, la pose d'un grillage autour du terrain et l'installation de projecteurs et de miradors.

8. Le fonctionnement des services de transport et des communications demeure préoccupant en ce qui concerne le Tribunal. L'achat de véhicules a pris du retard, augmentant les difficultés de transport du personnel à Arusha. Pour ce qui est des communications, le Tribunal a poursuivi la mise à niveau de sa configuration satellite et l'augmentation de sa capacité afin d'améliorer sa connexion à Internet, Lexis et Nexis et de bénéficier de services de liaison audio-télématique et de télécopie pour relier Arusha et Kigali à La Haye où se trouve le Bureau du Procureur.

II. Rapport sur l'exécution du budget de 1998

Crédits ouverts et dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Objets de dépense</i>	<i>Crédit ouvert</i>	<i>Dépenses</i>	<i>Dépassement/économie</i>
	(a)	(b)	(c) a - b
Postes (après déduction des contributions du personnel)	33 221,1	33 938,3	(717,2)
Autres dépenses de personnel	1 827,2	1 964,3	(136,9)
Traitements et indemnités des juges (y compris les dépenses communes)	916,4	900,6	15,8
Consultants et experts	68,8	97,5	(28,7)
Voyages	1 857,0	2 146,4	(289,4)
Services contractuels	3 068,5	3 473,8	(405,3)
Frais généraux de fonctionnement	2 306,5	3 878,1	(1 571,6)
Dépenses de représentation	6,5	8,5	(2,0)
Fournitures et accessoires	1 440,5	1 325,9	114,6
Transformation de locaux	325,2	305,6	19,6
Mobilier et matériel	2 876,6	2 288,8	587,8
Subventions et contributions	129,1	102,4	26,7
Contributions du personnel	4 254,5	4 079,9	174,6
Total (brut)	52 297,9	54 509,9	(2 212,0)
Recettes provenant des contributions du personnel	4 254,5	4 079,9	174,6
Total (net)	48 043,4	50 430,0	(2 386,6)

Exécution du budget

1. Le tableau ci-dessus indique qu'un dépassement de crédit d'un montant de 2 386 600 dollars a été enregistré pour le Tribunal pénal international pour le Rwanda. Il convient de rappeler qu'il ressortait des prévisions de dépenses révisées présentées en octobre 1998, calculées sur la base des dépenses encourues au cours des six premiers mois de l'année et des prévisions pour les six derniers mois, que le total des dépenses, compte tenu des dépassements de crédits du Tribunal et des tendances des dépenses à cette date, laisserait apparaître un solde non utilisé de 2 835 700 dollars. En conséquence, il avait été proposé de diminuer les crédits pour 1998 d'un montant équivalent, mais c'était faire preuve d'un trop grand optimisme. En effet, la structure des dépenses pour les six premiers mois de l'année ne reflétait pas les ressources nécessaires au Tribunal. Le dépassement de crédits d'un montant de 2 386 600 dollars enregistré à la fin de 1998 a été déduit dès le début de l'année 1999 des crédits pour l'exercice biennal 1998-1999.

2. Ces dépassements proviennent d'augmentations d'un montant de 2 781 000 dollars au titre du Greffe, en partie compensés par des diminutions au titre des Chambres (85 200 dollars) et du Bureau du Procureur (309 200 dollars). Les écarts importants enregistrés entre les crédits révisés pour 1998 et les dépenses effectives sont expliqués dans les paragraphes qui suivent.

3. Les engagements non réglés qui s'élevaient à 8 120 500 dollars au 31 décembre 1998 sont en cours de règlement et tout engagement non réglé et devenu caduc sera annulé, et son montant viré au solde de la réserve et du compte qui devra être indiqué dans les états financiers pour l'exercice biennal 1998-1999 se terminant le 31 décembre 1999.

Postes (Dépassement : 717 200 dollars)

4. Le dépassement consigné à cette rubrique est le résultat d'une augmentation de 2 846 000 dollars au titre des dépenses communes de personnel, en partie compensée par des économies réalisées au titre des traitements (2 128 800 dollars). Lors de l'établissement des prévisions

révisées, 73 postes vacants étaient prévus pour la fin du mois de décembre 1998, à savoir 35 postes d'administrateur et 38 postes d'agents des services généraux et catégories apparentées. Au 31 décembre 1998, il y avait 61 postes vacants dans la catégorie des administrateurs et 34 postes d'agents des services généraux et des catégories apparentées recrutés sur le plan international et 13 sur le plan local, d'où des économies au titre des salaires. Par ailleurs, une hausse de 2 846 000 dollars a été enregistrée au titre des dépenses communes de personnel, compte tenu des vigoureux efforts de recrutement déployés par le Tribunal au cours du deuxième semestre. À cet égard, les coûts associés aux dépenses communes de personnel, tels que frais de voyage découlant de changements d'affectation, primes d'installation, expédition des effets personnels, etc., sont particulièrement élevés au moment de la nomination initiale des fonctionnaires. Étant donné que 56 postes vacants, dont 19 postes d'administrateur ont été pourvus au cours des deux derniers mois de 1998, les coûts au titre des dépenses communes de personnel ont fortement augmenté. Il n'avait pas été tenu compte de ce facteur lors de l'établissement des prévisions budgétaires révisées pour 1998.

**Autres dépenses de personnel
(Dépassement : 136 900 dollars)**

5. Le dépassement de 136 900 dollars consigné à cette rubrique est imputable à un dépassement de 236 900 dollars au titre des heures supplémentaires, en partie compensé par des économies d'un montant de 100 000 dollars réalisées sur les dépenses prévues pour le personnel temporaire. Le dépassement de crédit au titre des heures supplémentaires s'explique par le nombre élevé d'heures supplémentaires accomplies tant par le personnel international que par le personnel local compte tenu des délais de recrutement. Bien que cette situation soit générale, elle est plus nette en ce qui concerne le personnel de sécurité et de sûreté, ainsi que le personnel des services de transports, des ressources humaines et des finances. S'agissant de l'assistance temporaire, des économies d'un montant de 100 000 dollars ont pu être réalisées du fait du coût moins élevé que prévu du personnel local pour les postes de secrétaire et chauffeur ainsi que pour les travaux d'entretien, recruté afin de répondre à des besoins immédiats et à court terme pendant les périodes de pointe.

**Traitements et indemnités des juges
(y compris les dépenses communes)
(Économie : 15 800 dollars)**

14. Les économies réalisées sont attribuables aux dépenses communes de personnel qui ont été moins élevées que prévu.

**Consultants et experts
(Dépassement : 28 700 dollars)**

15. Un dépassement de 28 700 dollars a été enregistré à cette rubrique au titre du Bureau du Procureur et résulte essentiellement du nombre plus important que prévu d'experts qui ont été appelés par le Procureur à témoigner devant la Cour.

Voyages (Dépassement : 289 400 dollars)

16. Un dépassement de 289 400 dollars a été enregistré au titre du Bureau du Procureur (239 000 dollars) et du Greffe (110 400 dollars), mais a été partiellement compensé par des économies de 60 000 dollars réalisées au titre des Chambres. Les autres dépassements au titre du Bureau du Procureur proviennent :

a) Des équipes affectées aux procès qui ont été demandées par les Chambres et qui compte tenu des affaires en instance ont dû rester à Arusha pendant de longues périodes afin de s'entretenir régulièrement avec les juges et de préparer et enregistrer les requêtes concernant les procès en cours;

b) L'Équipe chargée des recherches a dû faire de nombreux voyages en Afrique de l'Ouest, aux États-Unis et en Europe pour lesquels aucun crédit n'avait été prévu dans le budget de 1998 afin d'enquêter sur des personnes qui avaient exercé de hautes responsabilités à l'époque du génocide;

c) Il a fallu fournir une aide et un soutien à un détenu et à sa famille et notamment prévoir leur changement de lieu de résidence en attendant de trouver un pays qui accepte de leur accorder un statut de résident permanent. Il n'avait pas été prévu de ressources à cet effet dans le budget de 1998.

Le dépassement enregistré au titre du Greffe est attribuable aux dépenses supplémentaires dues aux voyages effectués par des fonctionnaires du Tribunal dans plusieurs pays en vue de demander l'extradition des suspects et de tenir des consultations avec des fonctionnaires du Siège ainsi qu'aux déplacements du personnel administratif à Nairobi et à Kigali.

Services contractuels
(Dépassement : 405 300 dollars)

17. Les crédits ouverts en 1998 avaient été déterminés sur la base de 19 accusés auxquels il faudrait fournir un nombre correspondant de conseils principaux chargés de défendre ceux ou celles qui ne seraient pas en mesure d'assurer leur défense. Il a également été estimé que sur les 19 accusés, sept demanderaient un second défenseur. Au cours de l'année, le nombre effectif d'accusés est passé à 32, tout comme le nombre de conseils. En outre, alors que les prévisions initiales avaient fixé à sept le nombre d'accusés qui feraient appel à un second défenseur et à un assistant, 13 ont choisi de demander un second défenseur, un enquêteur et un assistant. L'écart entre le montant initialement prévu et le montant nécessaire a eu pour effet un dépassement de 405 300 dollars au titre de cette rubrique.

Frais généraux de fonctionnement
(Dépassement : 1 571 600 dollars)

18. Le dépassement enregistré à cette rubrique se répartit comme suit : location et entretien des locaux (45 900 dollars), charges telles qu'eau, gaz, électricité (10 700 dollars), communications (1 075 600 dollars) et services divers (439 400 dollars). Le dépassement attribuable à la location et à l'entretien des locaux s'explique par la location de locaux supplémentaires pour le Centre de détention des Nations Unies et par la modernisation de ses réseaux d'alimentation en eau et en électricité. En ce qui concerne les charges, les factures d'électricité à Arusha sont généralement envoyées avec trois à six mois de retard. Le dépassement enregistré pour cet objet de dépense est dû au fait que les factures correspondant au dernier trimestre de 1997 ont été payées en 1998.

19. Le dépassement enregistré au titre des communications résulte de l'obligation de couvrir les coûts des communications téléphoniques effectuées par l'intermédiaire du réseau téléphonique de l'ONU. Toutefois, ces frais ont également été directement imputés au compte du Tribunal au Siège. L'essentiel des sommes dues, soit 927 100 dollars, sera donc déduit des comptes de l'exercice financier se terminant au 31 décembre 1999. Le dépassement enregistré à la rubrique «Autres services divers» provient principalement des ressources supplémentaires nécessaires notamment à l'acheminement du courrier, aux examens médicaux, au nettoyage des uniformes, à la location de chariots élévateurs, à la réparation des véhicules, aux frais d'assurance, de fret et de banque.

Dépenses de représentation
(Dépassement : 2 000 dollars)

20. Le dépassement de 2 000 dollars enregistré à cette rubrique est attribuable à l'augmentation imprévue du nombre de visites effectuées par des délégations des États Membres au Tribunal.

Fournitures et accessoires
(Économie : 114 600 dollars)

21. La consommation de fournitures et accessoires est directement liée au nombre de fonctionnaires en poste. Compte tenu de l'écart entre les pourcentages de postes vacants prévus (soit 12,5 %) et les pourcentages réels qui ont atteint 19 %, on a enregistré une économie de 114 600 dollars.

Transformation de locaux
(Économie : 19 600 dollars)

22. L'économie réalisée à cette rubrique résulte des coûts plus faibles que prévu de la construction de l'enceinte du Centre de détention des Nations Unies, des miradors, des murs de séparation et des travaux d'assainissement entrepris depuis 1998.

Mobilier et matériel
(Économie : 587 800 dollars)

23. La diminution de 587 800 dollars à cette rubrique est due essentiellement aux retards enregistrés dans les commandes de 18 véhicules pour Arusha et de 12 véhicules pour Kigali.

Subventions et contributions
(Économie : 26 700 dollars)

24. Les économies de 26 700 dollars enregistrées au titre de la participation au coût d'activités administratives communes proviennent de la diminution des dépenses concernant les activités financées conjointement pour le Bureau de la sécurité sur le terrain.

Contributions du personnel
(Économie : 174 600 dollars)

25. L'excédent enregistré à cette rubrique s'explique par les pourcentages de postes vacants signalés ci-dessus au paragraphe 12. Il est compensé par un montant équivalent inscrit au titre des recettes provenant des contributions du personnel.

III.
Décision devant être prise
par l'Assemblée générale

26. L'Assemblée générale est invitée à prendre note du présent rapport.

Annexe

Indicateurs de résultats pour 1998

Les Chambres

	<i>Chiffres projetés</i>	<i>Chiffres effectifs</i>
Procès	5	3
Appels (principaux et incidents)	2	11 (2 principaux, 9 incidents)
Journées d'audience	260	198
Journées de session plénière	5	5

Bureau du Procureur

	<i>Chiffres projetés</i>	<i>Chiffres effectifs</i>
Nombre d'enquêtes	90	90
Requêtes/demandes/réponses	130	125
Procès en préparation	6	12
Procès en cours	5	4
Procès terminés	3	3
Verdicts	3	2
Appels	3	2
Missions	500	470

Greffes

	<i>Chiffres projetés</i>	<i>Chiffres effectifs</i>
Presse et information		
Noms de journalistes sur la liste d'adresses	1 000	1 210
Demandes d'informations par téléphone ou demandes de documents émanant de la presse	850	1 000
Gestion du centre de détention et défense		
Nombre de détenus	40	32
Aide aux témoins et aux victimes		
Témoins	111	68
Jours de comparution des témoins	1 400	847
Témoins nécessitant des mesures de protection spéciales	32	16
Services du personnel		
Tableau d'effectifs	616	616
Candidatures reçues	5 000	4 500
Offres d'engagement	100	100
Services budgétaires et financiers		

	<i>Chiffres projetés</i>	<i>Chiffres effectifs</i>
États de paie (budget ordinaire et fonds extrabudgétaires)	495	495
États financiers	12	12
Services généraux		
Gestion des bâtiments		
Travaux achevés	150	150
Gros travaux d'entretien	12	10
Demandes d'autorisation de voyages		
Examinées	862	1 028
Factures	800	823
Services de sécurité		
Nombre moyen de patrouilles et de factions par jour	26	15
Nombre de cartes d'identité de visiteur délivrées	1 700	1 800
Nombre d'agents assurant la sécurité des salles d'audience et des accusés	10	4
Services de conférence et services linguistiques		
Nombre de pages traduites	15 000	18 746
Nombre de séances d'interprétation d'audiences	260	198
Journées d'interprétation sur le terrain	2 100	700